



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

fonctionnement

Question au Gouvernement n° 976

Texte de la question

RETRAITES

M. le président. La parole est à M. Michel Piron, pour le groupe Union des démocrates et indépendants.

M. Michel Piron. Ma question s'adresse à M. le Premier ministre. Invité sur M6 dimanche dernier, le Président de la République a dressé les grandes lignes de la future réforme des retraites.

Ce qui importe aujourd'hui, c'est de savoir que ce que le Gouvernement attend des Français : quel effort supplémentaire, quel effort collectif supplémentaire – car comment pourrait-il en être autrement ? – compte-t-il leur demander ? À cet égard, le groupe UDI souhaite que cet effort soit juste, et donc universel. Car nous avons bien entendu, de la bouche du Président de la République, que tout le monde fera le même effort.

Augmenter la durée de cotisation pour suivre l'évolution de l'espérance de vie participe de cette logique. C'est ce qui nous a été annoncé, avec une nuance de taille, cependant : sa mise en œuvre n'interviendrait pas avant 2025...

Mais ce qui nous semble plus préoccupant, c'est qu'on annonce un effort équitable, sans qu'il soit question de convergence supplémentaire entre régimes publics et privés, sans qu'on envisage de nouvelles évolutions des régimes spéciaux.

Que penser, dès lors, de cette annonce, contradictoire au moins par omission ? Car où serait la justice sans l'universalité ?

Oui, l'UDI estime que la réforme des retraites doit reposer sur deux leviers : pour être justes, nous devons rapprocher les régimes publics et privés ; pour être efficaces, nous devons cotiser plus longtemps. Agirez-vous donc, monsieur le Premier ministre, sur ces deux leviers ou prendrez-vous le risque en ne retenant que la durée de cotisation, de renoncer à la justice en ne retenant que l'efficacité ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe UDI.*)

M. le président. La parole est à Mme la ministre des affaires sociales et de la santé.

Mme Marisol Touraine, *ministre des affaires sociales et de la santé*. Monsieur le député, les retraites sont au cœur de notre pacte social et c'est une grande avancée dont la France peut s'enorgueillir au cours des dernières années.

Il faut rappeler que c'est au lendemain de la dernière guerre mondiale, au lendemain de la Libération, qu'a été décidé de mettre en place un système qui apporte dans la solidarité et dans la justice une garantie de dignité à nos concitoyens les plus âgés.

Au cours des soixante ou soixante-cinq dernières années, notre société a beaucoup changé et l'âge de la retraite n'est plus le dernier âge de la vie, un âge redouté de relégation sociale. C'est un moment de choix, de vie pleinement assumée.

Mais nous devons faire en sorte que les principes qui ont existé au moment de la fondation de notre pacte social soient réaffirmés pour tenir compte des évolutions de la société. Nous devons faire en sorte que, dans le contexte économique et financier difficile que nous connaissons, chacun de nos concitoyens parmi les plus âgés soit assuré de pouvoir compter sur la solidarité nationale pour leur retraite.

M. Yves Jégo. Il faudrait tout de même répondre à la question !

Mme Marisol Touraine, *ministre* . Nous devons garantir aux jeunes générations que lorsque viendra pour elles le moment de prendre leur retraite, elles pourront, elles aussi, compter sur la solidarité nationale. C'est donc sur les principes de justice, de responsabilité, mais aussi sur les principes de cohésion que nous devons nous appuyer.

Monsieur le député, je vous le dis, ce n'est pas en opposant les Français les uns aux autres (*Exclamations sur les bancs du groupe UMP*), c'est en marquant des trajectoires et des perspectives de solidarité que nous pourrons donner sens à un pacte social renouvelé pour les retraites et la solidarité entre les générations. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe SRC.*)

Données clés

Auteur : [M. Michel Piron](#)

Circonscription : Maine-et-Loire (4^e circonscription) - Union des démocrates et indépendants

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 976

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [19 juin 2013](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [19 juin 2013](#)